

**Compte-rendu de mandat des représentants du SNPREES-FO
au Comité Régional d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (DR17)**

Notre mandat de 2 ans s'achève à la fin 2014. Vos représentants au nouveau CRHSCT seront désignés sur la base des votes exprimés au Comité Technique du CNRS (du 20 novembre au 4 décembre).

Fidèles à notre engagement d'informer tous les collègues ITA et chercheurs sur les revendications, les propositions et les votes des représentants FO au sein du comité régional, vous trouverez dans ce compte-rendu :

- un rappel des missions du CRHSCT,
- les principales actions menées,
- la liste des correspondants locaux FO auxquels vous êtes invités à vous adresser.

Pour toute demande de précisions : christian.godet@univ-rennes1.fr, Frederic.Paul@univ-rennes1.fr

Rappel sur le rôle du CRHSCT

Les CHSCT (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) ont pour objet de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Les prérogatives des Comités Hygiène et Sécurité ont été élargies aux conditions de travail et risques psycho-sociaux (dits RPS) en 2011 et se mettent progressivement en place.

Au CNRS, les CHSCT sont organisés sur trois niveaux (voir sites des délégations et site SNPREES-FO):

National : pour la direction du CNRS

Régional : au niveau de la délégation

Local : à défaut de l'existence d'un Comité spécifique, c'est le conseil de laboratoire.

Les principales missions des CRHSCT sont :

- l'analyse des risques auxquels sont exposés les agents
- l'examen du programme annuel de prévention des risques
- l'enquête à la suite d'accident ou de maladie professionnelle et à la suite de tout signalement de danger grave
- l'examen des conditions de travail des personnels
- l'avis sur tous règlements ou consignes
- l'examen du rapport du médecin de prévention
- l'examen des registres santé et de sécurité.

Le Comité procède à des visites de service, il est consulté sur les projets d'aménagement, d'introduction de nouvelles technologies, sur les mesures prises en vue de faciliter l'adaptation des postes de travail aux handicapés et sur les mesures d'aménagement des postes de travail.

Les principales demandes et propositions de vos représentants FO au CRHSCT

- **Santé au travail et politique de prévention** (19/09/2013). Le SNPREES-FO a rappelé qu'une politique sérieuse en matière de santé au travail nécessite de s'attaquer aux causes premières du malaise actuel : la RGPP / MAP est aggravée par un nouveau plan d'austérité et la contre-réforme des retraites allongeant à 43 annuités la durée de cotisations pour un taux plein.

L'accord-cadre au niveau de la Fonction Publique est un des volets du « dialogue social » lors des accords de Bercy, que FO n'a pas signés. Il s'agit en réalité d'associer les organisations syndicales à l'accompagnement des conséquences désastreuses des réformes, sans remettre celles-ci en cause.

En clair, le gouvernement crée les risques psycho-sociaux et nous demande de les prévenir !

Le plan d'action RGPP du CNRS continue à supprimer des postes et à externaliser. Les postes nécessaires pour titulariser les CDD sur fonctions permanentes ne pourront pas être ouverts au concours ! Le taux de recrutement et de promotions a baissé de 25% depuis 2010.

Avec le désengagement financier de l'Etat, le CNRS est fragilisé et réduit au rôle d'agences de moyens, menaçant le statut national des personnels et la liberté de recherche. La restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur se fait sur la base de la destruction de postes, la mutualisation de moyens, la diminution du soutien récurrent des laboratoires ...

Sur la DR17, cette restructuration prend la forme de l'annonce d'une COMUE Bretagne-Pays de Loire, qui elle-même fait suite à l'annonce de la fusion des universités Rennes-1 et Rennes-2. **Les syndicats FO des deux académies ont pris position contre la mise en place de ces regroupements forcés.**

- **Conditions de travail** (19/09/2013). Les représentants FO ont dénoncé les modifications drastiques des conditions de travail des chercheurs. Depuis la création de l'ANR et de l'AERES, le chercheur doit trouver lui-même (dès son entrée comme stagiaire au CNRS) les moyens financiers pour mener ses recherches, faute de soutien récurrent.

Les mécanismes pervers du "Suivi post-évaluation" (SPE) remettent le chercheur entre les mains des DRH dès lors que la section du Comité National a coché la case « avis réservé ». Dans le cas des collègues que le syndicat FO a défendus, c'est contre-productif : si le chercheur est en conflit avec son DU, cela ne relève pas de la psychiatrie mais du Comité National ; s'il est malade, cela relève de la médecine du travail.

Le CNRS envisage d'étendre le dispositif aux ITA avec une mention au dossier annuel comme "ITA en difficulté". FO et d'autres syndicats ont demandé l'abandon de cette tentative qui stigmatiserait l'agent et n'améliorerait certainement pas la perception de son travail.

Le SNPREES-FO a informé le CRHSCT de l'organisation par les syndicats nationaux de la journée d'information du 9 avril 2014, sur les conditions de travail dans la recherche et l'enseignement supérieur, mettant en évidence, à partir de nombreux témoignages, les conséquences de l'austérité et des nouvelles règles de management.

- **Médecine de prévention** (24/01/2013 et 08/07/2014). Suite au rapport de l'inspecteur national ISST (daté du 15 janvier 2013) qui préconisait de "*renforcer l'activité médicale afin de suivre l'ensemble de la population*", FO a proposé le vote d'un avis demandant au CNRS de présenter un plan chiffré de recrutement de médecins du travail.

Sur la DR17, 2 médecins vont prendre leur retraite. Pour la 1^{ère} fois, certains départements n'ont pas de médecin scolaire à la rentrée 2014. La pénurie résulte de la baisse de la démographie médicale, de l'absence de recrutement pour pallier les départs en retraite depuis 10 ans et du manque d'attractivité de la profession (absence de statut national des médecins de prévention).

- **Jour de carence** (19/09/2013). Cette journée retirée du salaire en cas d'arrêt maladie est une double peine qui a continué à s'appliquer au CNRS en 2013, ce qui signifie que des collègues se sont rendus au travail en étant malades ! Le SNPREES-FO a demandé à la direction du CNRS l'abandon immédiat de ce dispositif culpabilisant et qui pose un problème de santé publique.

• **Déclaration des accidents du travail** (26/11/2013): le médecin de prévention ayant rappelé qu'une fiche dans le registre SST n'équivaut pas à une déclaration d'accident du travail, le SNPREES-FO a demandé qu'un effort pédagogique soit fait pour montrer aux personnels accidentés qu'il est de leur intérêt de faire cette déclaration d'accident du travail, d'une part en cas de séquelles éventuelles et d'autre part pour prendre des mesures adéquates de prévention.

• **Risques psycho-sociaux** (24/04/2014). Suite au suicide d'une collègue, FO avec plusieurs autres syndicats a demandé la mise en place d'une « expertise indépendante » sur les risques psycho-sociaux, par un cabinet agréé, sur les procédures (existence, connaissance par les agents et mise en œuvre). Cette demande a été refusée par l'administration.

Les directeurs d'unité et les chefs de service étant souvent démunis, le SNPREES-FO demande des personnels qualifiés (psychologues ...) pour faire face efficacement à ce type de problème.

• **Prérogatives du CRHSCT** (24/04/14): concernant les modifications des conditions de travail des personnels, le CRHSCT doit être obligatoirement consulté au préalable. FO a dénoncé le non-respect de la réglementation dans plusieurs opérations lourdes, qui ont entraîné à chaque fois de graves dysfonctionnements et des conséquences néfastes sur la santé des personnels:

- déménagement du siège de la DR17,
- modification du bâtiment 10 de la chimie sur le campus de Rennes-Beaulieu où une construction sur pilotis a fait place à la construction d'un rez-de-jardin, ce qui a pu modifier la ventilation et l'aéroulque globale,
- constructions à la Station Biologique de Roscoff...

• **Zones à Régime Restrictif (ZRR)** (24/04/14): le CRHSCT étant informé de la mise en place de Zones à Régime Restrictif (ZRR), sans toutefois examiner les modifications des conditions de travail, le SNPREES-FO a demandé l'arrêt de sa mise en œuvre dans la recherche publique.

Les entraves aux accueils et aux coopérations sont contradictoires avec les missions de la recherche publique (création et diffusion des connaissances, collaborations, accueil d'étudiants). Les dépenses (accueil, badgeuses, ...) amputeront les maigres crédits récurrents des labos.

• **Visites de laboratoires et services** : les représentants FO ont participé à 3 visites réalisées en 2014 (DR17, Roscoff, IPR).

• **Temps attribué aux représentants des personnels** (19/09/13): le SNPREES-FO a insisté pour que le temps de décharge global au titre du travail en CRHSCT soit attribué à l'organisation syndicale, car il s'agit d'un travail collectif de préparation et de compte-rendu de mandat. Sur la DR17, qui couvre 7 départements, nous travaillons avec des collègues de Nantes, Angers, Le Mans, Rennes ... et avec les représentants FO dans les CHS des universités.

Hygiène et Sécurité	Statut	Correspondants FO	Adresse Mel
Angers	CNRS et Université	Yannick MAUBOUSSIN	Yannick.Mauboussin@univ-angers.fr
Brest	CNRS, Université UBO	Roger CALVEZ	Roger.Calvez@univ-brest.fr
Lannion	ENSSAT	Hervé CHUBERRE	Herve.Chuberre@enssat.fr
Le Mans	CNRS	Agnès GOURBIL	Agnes.Gourbil@univ-lemans.fr
Le Mans	Université	Christian INGUERE	Christian.Inguere@univ-lemans.fr
Nantes	CNRS, Université	Bernard HAZO	fo44.ouestsyndicaliste@laposte.net
Plouzané	CNRS	Caroline FONTAINE	Caroline.Fontaine@telecom-bretagne.eu
Rennes	DR17	Christian GODET	Christian.Godet@univ-rennes1.fr
Rennes	CNRS	Christian GODET	Christian.Godet@univ-rennes1.fr
Rennes	Université Rennes 1	Hervé CHUBERRE	Herve.Chuberre@enssat.fr
Rennes	Université Rennes 2	Evelyne BIGOT	Evelyne.Bigot@univ-rennes2.fr
Roscoff	Station Biologique	Bénédicte CHARRIER	Benedicte.Charrier@sb-roscoff.fr
Vannes	CNRS, Université UBS	Pierrick LEGUENNEC	Pierrick.Leguennec@univ-ubs.fr